



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

OBJET : AFFECTION DES RÉSULTATS 2025

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith –
M. FAVIER Bernard – Mme BAGUE Amandine – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel –
M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – Mme POLEVAIA Iana – M. SCHWENCK
Lucas – M. MEGUEDMI Smaïl – M. DE SOUSA DIAS Joey – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc –
Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN
Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES
Frédérique – Mme OBELISCO Francine – M. JULIEN Guillaume.

Ont donné procuration :

M. BERBECHÉ Charles a donné procuration à M. VILLARD René



M. GRANIER Gérald a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 28 Avril 2026
Délibération N° DM_20260428N046

OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTATS 2025

Monsieur Romaric GIACOMINO, Adjoint délégué aux finances, soumet à l'assemblée l'affectation des résultats constatés au compte financier unique 2025 sur le budget 2026 pour la continuité comptable :


Il est proposé les affectations suivantes :

- **EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :**
 - Reprise de l'excédent 2025 de 959.181,08 €. en section de fonctionnement
 - Affectation en section d'investissement de 90.000 €.
- **EN SECTION D'INVESTISSEMENT :**
 - Reprise de l'excédent 2025 de 893.435,36 €.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Où CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve :

- **EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :**
 - Reprise de l'excédent 2025 de 959.181,08 €. en section de fonctionnement
 - Affectation en section d'investissement de 90.000 €.
- **EN SECTION D'INVESTISSEMENT :**
 - Reprise de l'excédent 2025 de 893.435,36 €.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p><i>Bertrand</i></p> <p>Philippe BERTRAND</p> 
---	--